

# ASSEMBLÉE NATIONALE

4 mars 2024

---

RÉDUIRE L'IMPACT ENVIRONNEMENTAL DE L'INDUSTRIE TEXTILE - (N° 2129)

Adopté

## AMENDEMENT

N° CD59

présenté par

M. Vermorel-Marques, M. Vatin, M. Emmanuel Maquet, M. Bony, M. Descoeur, Mme Petex,  
M. Ray et M. Taite

-----

### ARTICLE PREMIER

À l'alinéa 3, substituer aux mots :

« nouveaux modèles »

les mots :

« nouvelles références ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement rédactionnel a pour objet de substituer la notion juridique de « référence » à celle plus imprécise de « modèle » afin d'éviter toute interprétation extensive par le juge.